

La Convention des droits de l'enfant fête son 30ème anniversaire

Catégorie : [Témoignage](#)

Date : 1 décembre 2019

Parce

que les enfants sont plus vulnérables que les adultes, parce qu'ils n'ont ni droit de vote ni influence politique ou économique, parce que le développement sain des enfants est crucial pour l'avenir de toute société, le monde s'est doté le 20 Novembre 1989 de la « Convention internationale des droits de l'enfant » (CIDE).

Avec 195 États signataires, c'est le traité relatif aux droits humains le plus largement ratifié.

Cette promesse des états de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger et promouvoir les droits des enfants – à survivre et se développer, à apprendre, à s'épanouir et à faire entendre leurs voix a permis de grandes avancées mais il reste encore beaucoup à faire. **Ce chantier nous invite à nous mobiliser dans la prière pour que chaque pays fasse de l'avenir des enfants une priorité et que cette convention dont nous fêtons le 30^{ème} anniversaire connaisse de nouvelles avancées.**

Une Convention, aboutissement d'un long processus, 30 ans d'histoire

L'histoire des droits de l'enfant commence au XIX^{ème} siècle. Auparavant, il n'existe pas de dispositions particulières protégeant les enfants. Dans l'Antiquité, au Moyen-Age dans certaines régions du monde, les parents ont même droit de vie et de mort sur leurs enfants.

XIX^{ème} siècle : l'enfant doit être protégé

Le XIX^{ème} siècle marque le début de l'histoire des droits de l'enfant. Il est considéré comme un être ayant besoin d'être protégé. Pour la première fois en Europe, des lois réglementent le travail des enfants. Progressivement, différents textes juridiques encouragent ou rendent obligatoires la scolarisation des jeunes enfants. La société reconnaît que l'enfant ne peut pas être considéré comme un adulte.

XX^{ème} siècle : l'enfant devient sujet de droits

L'histoire des droits de l'enfant s'accélère au XX^{ème} siècle. En 1919, la Société des Nations (SDN) crée un comité de protection de l'enfance. A peine 5 ans plus tard, elle adopte la Déclaration de Genève, premier texte international sur les droits spécifiques de l'enfant. Ce texte est inspiré des travaux du médecin polonais Janusz Korczak, qui parlent du respect de l'identité de l'enfant et de sa dignité. Il est considéré comme le père des droits de l'enfant.

Après, la Seconde Guerre mondiale, l'histoire des droits de l'enfant connaît plusieurs étapes-clés suite à la création de l'ONU.

1948 : Déclaration universelle des droits de l'homme, qui stipule que « la maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une protection spéciales ». Le BICE (Bureau International Catholique de l'Enfance) est créé cette même année.

1959 : L'ONU adopte la Déclaration des droits de l'enfant, qui reconnaît l'enfant comme sujet de droits. Dès cette époque, le BICE plaide pour un texte qui aille plus loin et contraigne juridiquement les États.

1979 : Année Internationale de l'Enfant (AIE), sur une impulsion du BICE. L'AIE permet aux droits de l'enfant de commencer à se concrétiser dans de nombreux pays.

1979-1989 : Un groupe d'ONG piloté par le BICE et DEI (Défense des Enfants International) contribue aux travaux préparatoires à la Convention relative aux droits de l'enfant.

1989 : Le 20 novembre, [la Convention internationale des droits de l'enfant \(CIDE\)](#) est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'ONU.

C'est le Comité des droits de l'enfant des Nations unies, composé d'experts indépendants, qui contrôle la mise en œuvre de la Convention, en examinant les rapports que les États s'engagent à publier régulièrement dès lors qu'ils ont ratifié le traité.

Et aujourd'hui... ? Quelles avancées en 30 ans ?

4 principes fondamentaux...

La non-discrimination
L'intérêt supérieur de l'enfant
Le droit de vivre, survivre, se développer
Le respect des opinions de l'enfant

...qui ont permis des avancées notables :

- Le nombre d'enfants de moins de 5 ans qui meurent chaque année a été presque divisé par deux, passant de 12 millions à 6 millions ;

- La scolarisation des jeunes enfants a progressé de plus de 30% dans le monde ;
- Le nombre d'enfants et d'adolescents de moins de 17 ans qui travaillent a diminué de près d'un tiers.

Des défis à relever !

Malgré tout, des millions d'enfants sont passés au travers des mailles du filet. Pour eux, la promesse de la Convention n'a pas été tenue : leurs droits ont été sauvagement bafoués, anéantissant leurs espoirs et leurs rêves d'une vie meilleure :

- 58 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire ne prennent pas le chemin des classes ;
- Un quart des tout-petits présente un retard de croissance lié à une malnutrition chronique ;
- A travers le monde, des enfants sont exposés à des degrés effrayants de maltraitance – physique, sexuelle et émotionnelle...

Imaginez...Imaginez un monde où chaque enfant a un endroit décent où dormir, suffisamment à manger, une salle de classe, et une bonne santé lui permettant d'apprendre, de se développer et de s'épanouir.

Imaginez un monde où tous les enfants ont la possibilité de réaliser leur potentiel, et où les droits de chacun sont respectés.

Claire, Equipe France

Pour aller plus loin, [cliquez](#)